



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

DEMANDE DE PROPOSITIONS N° DP/Z00/DBA/029/2023

Sélection d'un prestataire pour la désinsectisation, la dératisation, la désinfection et la déreptilisation du Siège de la BCEAO, de ses trois résidences de fonction et de son Centre aéré à Dakar

Août 2023

PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

I.1. Préambule

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- son Siège, situé à Dakar ;
- une Direction Nationale dans chacun des Etats membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA, sis à Abidjan ;
- le Centre de Traitement Fiduciaire (CTF), sis à Yamoussoukro en République de Côte d'Ivoire ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC) sise à Paris.

I.2. Objet

La présente demande de propositions a pour objet la sélection d'un prestataire chargé des traitements de désinsectisation, dératisation, désinfection et déreptilisation du Siège de la BCEAO, de ses trois résidences de fonction ainsi que de son Centre aéré sis à Yoff-Dakar.

I.3. Allotissement

Le marché est constitué des trois lots distincts ci-après :

- Lot 1 : le Siège de la BCEAO à Dakar ;
- Lot 2 : les trois résidences de fonction sises au Cap Manuel, à l'Avenue Pasteur et à Fann ;
- Lot 3 : le Centre Aéré de la BCEAO de Yoff.

Les soumissionnaires pourront proposer une offre pour l'un ou les trois lots.

I.4. Conditions de participation au marché

La participation au présent appel d'offres est ouverte à tous les prestataires éligibles, disposant de qualifications techniques et financières correspondant aux exigences du cahier des charges joints en annexe.

Toutefois, les sociétés impliquées dans des activités illégales, notamment le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme, la corruption, ainsi que toute pratique collusoire, frauduleuse ou coercitive, ne sont pas autorisées à prendre part au présent appel à concurrence.

En outre, tout soumissionnaire en situation de conflit d'intérêt devra en informer la Banque Centrale dans sa lettre de soumission, en précisant les termes dudit conflit d'intérêt.

I.5. Groupement

Les groupements sont autorisés dans le cadre du présent appel d'offres. Toutefois, seule la forme "groupement solidaire" est autorisée. A ce titre, les entreprises concernées devront présenter, dans leur soumission, l'acte constitutif du groupement signé par les Parties. Ce document devra indiquer, en outre, le chef de file dudit groupement.

I.6. Sous-traitance

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, elle ne pourra excéder trente pour cent (30%) de la valeur du contrat.

I.7. Visite des lieux

Une visite des lieux obligatoire sera organisée **le jeudi 14 septembre 2023 à partir de 10 heures TU** pour permettre aux candidats de mieux apprécier la consistance des travaux ainsi que les difficultés éventuelles de leur mise en œuvre.

Les inscriptions à la visite devront être effectuées au plus tard le **mardi 12 septembre 2023 à 12 heures TU** à l'adresse courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int avec copie à courrier.zdps@bceao.int.

I.8. Conformité des offres

Toute offre qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera rejetée pour non-conformité.

I.9. Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins cent vingt (120) jours à compter de la date de transmission.

I.10. Langue de soumission

Les offres et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le prestataire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

I.11. Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. La Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les régler ou de les rembourser, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

I.12. Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, les soumissions valorisées en euros seront acceptées pour les prestataires établis hors de la zone UMOA. Pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

I.13. Modalités de paiement

Pour chaque lot, le règlement se fait à terme échu, par fractions mensuelles calculées sur la base de la décomposition des honoraires annuels.

I.14. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre de la présente demande de propositions, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

A ce titre, les formalités d'obtention du titre d'exonération seront accomplies en relation avec les services compétents de la BCEAO.

I.15. Présentation des soumissions

Les offres devront comprendre les quatre (4) parties ci-après :

- une lettre de soumission ;
- une présentation du soumissionnaire ;
- une proposition technique ;
- une proposition financière.

I.15.1. Lettre de soumission

Les soumissionnaires devront produire une lettre de soumission selon **le modèle joint en Annexe**, précisant tous les éléments de leurs propositions qui les engagent contractuellement.

Cette lettre devra être signée par un responsable dûment habilité de l'entreprise candidate. La non fourniture de la lettre de soumission dûment signée pourrait conduire à l'élimination du soumissionnaire.

I.15.2. Présentation du soumissionnaire

Le soumissionnaire devra fournir obligatoirement les informations ci-après :

- une présentation succincte de la société et ses activités ;
- son numéro du registre du commerce ;
- une attestation d'immatriculation et de paiement des cotisations à l'Institution de sécurité sociale ;
- ses références financières (états financiers certifiés des trois (3) derniers exercices) ;
- les noms et prénom(s) de son mandataire légal ainsi que la fonction occupée dans la société.

Par ailleurs, le soumissionnaire devra communiquer des références bancaires conformes aux normes de codification bancaire internationales.

I.15.3. Offre technique

L'offre technique devra obligatoirement comprendre au minimum les informations et documents ci-après :

- la présentation synthétique de l'offre ;
 - la liste d'au moins trois (3) références de marchés similaires appuyées par les attestations de bonne exécution ou tout autre document équivalent ;
 - la description détaillée des prestations dans le respect de la procédure HACCP (Hygiène de préparation des aliments) notamment dans les zones de restauration, mettant en exergue les délais d'intervention ;
 - la liste et les fiches techniques des produits à utiliser ainsi que la preuve de leur conformité à la réglementation en vigueur ;
 - la liste ainsi que les curriculums vitae du personnel qui interviendra dans le cadre de la prestation ainsi que l'organisation envisagée ;
 - la liste du matériel proposé pour l'exécution des prestations ;
 - le planning général de réalisation des prestations ;
-

- la communication de toute autre information technique jugée utile.

I.15.4. Offre financière

Les prix indiqués par le soumissionnaire, pour chaque lot, devront être établis en hors taxes et hors douane, en franc CFA ou en euros, conformément au cadre de devis joint au cahier des charges.

Le soumissionnaire indiquera tout rabais inconditionnel ou conditionnel et la méthode d'application dudit rabais dans la lettre de soumission de l'offre.

Toute prestation ou service proposé par le candidat dans son offre et pour lequel aucun prix n'est fourni sera considéré comme inclus dans l'offre principale et ne donnera lieu à aucune facturation supplémentaire.

I.16. Délai de réalisation des prestations

Le délai de réalisation devra être indiqué dans la soumission et commencera à courir à compter de la date de signature du marché.

Ce délai devra être scrupuleusement respecté, sous peine d'application d'une pénalité égale à un pour mille (1‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard. Toutefois, le montant de ces pénalités ne pourra excéder trois pour cent (3%) du prix du marché.

I.17. Assurance

Le prestataire devra souscrire, à sa charge, des polices d'assurance valables pendant toute la durée du contrat. Ces polices d'assurance devront couvrir au moins les risques de transport et de responsabilité vis-à-vis des tiers.

I.18. Confidentialité

Dans le cadre de la mission, chaque partie devra s'engager à préserver le caractère confidentiel de toute information communiquée comme telle. Ainsi, le prestataire sera tenu notamment de :

- garder confidentiels tous documents et informations de quelque nature qu'ils soient, qui lui ont été communiqués par la BCEAO ou dont il a eu connaissance, quels qu'en soient la forme, le support et le contenu, dans le cadre de l'exécution du marché ;
- n'utiliser ces documents et informations qu'aux seules fins d'exécuter le marché. En conséquence, même après la cessation du contrat, le prestataire ne pourra les communiquer à des tiers ou les exploiter dans ses relations avec ceux-ci, sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la BCEAO ;
- prendre toutes les dispositions nécessaires, notamment auprès des membres de son personnel appelés à prendre connaissance de ces documents ou à connaître ces informations, et dont le prestataire répond entièrement en la matière, pour prévenir et éviter leur divulgation à des tiers, de quelque manière que ce soit ;
- restituer sans délai à la BCEAO, à sa demande, au terme de l'exécution du marché ou à la date de sa prise d'effet, les documents, rapports et données ainsi que toutes autres informations qu'elle juge confidentielles.

I.19. Date et heure limite de transmission des offres

Les offres devront exclusivement être transmises **en version PDF**, par voie électronique à l'adresse courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int au plus tard **le vendredi 29 septembre 2023 à 12 heures TU**, délai de rigueur.

Les courriels de transmission devront porter le titre “**Appels d’offres pour les prestations de désinsectisation, dératisation, désinfection et déreptilisation du Siège de la BCEAO, de ses trois résidences de fonction et de son Centre aéré à Dakar**”.

Les fichiers volumineux ne pouvant pas être transmis en un seul message pourront faire l’objet de plusieurs envois. Dans ce dernier cas, il conviendrait de préciser, en fonction du nombre d’envois, la mention 1/X, X étant le nombre total d’envoi de la soumission.

Les plis expédiés par voie postale (DHL, Chronopost, EMS, etc.) ou par porteur ne seront pas recevables.

I.20. Evaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à la vérification de conformité, à l’évaluation et au classement des offres reçues.

Il n’est pas exigé de garantie de soumission.

Préalablement à l’évaluation des offres, la BCEAO se réserve le droit de procéder à la vérification de l’éligibilité des prestataires, eu égard notamment aux législations relatives à la lutte contre les activités illégales visées dans la clause I.4 du présent dossier, en vigueur dans l’espace UMOA.

L’évaluation des offres s’exercera sur la base de leur conformité aux spécifications des cahiers de charges, d’une part, et de l’analyse ainsi que de la comparaison des prix proposés, qui s’effectueront au regard des critères économiques et financiers, d’autre part.

L’évaluation des offres des prestataires reposera sur les critères suivants :

- le respect des caractéristiques définies ;
- le coût total proposé ;
- le délai proposé pour la réalisation des prestations.

En outre, les pièces administratives et financières attestant de la conformité de l’entreprise soumissionnaire aux exigences légales, fiscales et sociales, notamment, ainsi que de sa capacité financière, sont exigées.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d’erreurs arithmétiques. De même, s’il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l’issue du dépouillement, le marché pourra faire l’objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

Le montant de l’offre du soumissionnaire devra correspondre à 100% des prestations requises pour ce marché.

Les quantités pourront faire l’objet d’une augmentation ou d’une diminution à hauteur de 30%, à la discrétion de la Banque Centrale.

I.21. Vérification de la qualification des candidats

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier par tous les moyens appropriés les capacités technique et financière, notamment la solvabilité du soumissionnaire classé premier à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Cette vérification sera fondée sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires.

Si l'examen n'est pas satisfaisant, son offre sera rejetée et la Banque Centrale procédera à l'examen de l'offre classée en deuxième proposition.

I.22. Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre est la plus économiquement avantageuse pour la Banque Centrale au terme de l'analyse conjointe des spécifications techniques et des prix unitaires proposés.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre et d'annuler, le cas échéant, l'appel d'offres en rejetant toutes les soumissions, à tout moment, avant l'attribution du marché.

Avant l'attribution du marché, la BCEAO se réserve le droit de procéder à une vérification du caractère raisonnable des prix proposés dans le cadre de la présente procédure.

Une conclusion négative (des prix déraisonnablement élevés ou bas) constituera un motif de rejet de l'offre, à la discrétion de la BCEAO. Dans ce cas, elle pourra inviter le prestataire classé deuxième à l'issue de l'évaluation technique et financière des offres pour des négociations.

I.23. Publication des résultats et notification de marché

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO.

A cet égard, tout candidat pourra former un recours gracieux par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et des Ressources Humaines, dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la date de publication des résultats provisoires. Ledit recours ne peut porter que sur l'attribution du marché.

Le délai de réponse de la BCEAO est de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours devra être considéré comme rejeté.

L'attribution du marché sera notifiée au prestataire retenu. Un contrat pourrait lui être soumis pour signature.

La date de signature du contrat par les deux Parties constituera le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

I.24. Litiges et contestations

Les Parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation du marché.

A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), et tranché par un (1) arbitre ad hoc désigné conformément à ce Règlement.

L'arbitrage se déroulera en langue française à Dakar (Sénégal), selon le droit sénégalais.

Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la Partie succombante.

I.25. Informations complémentaires

Pour toute demande d'informations complémentaires, les prestataires pourront prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel, au moins dix (10) jours calendaires avant la date limite de dépôt des offres à l'adresse : courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int.

Toute demande de renseignements parvenue au-delà du délai précité ne sera pas prise en compte.

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront mises en ligne sur le site Internet de la BCEAO à l'adresse www.bceao.int. A ce titre, les candidats sont invités à visiter régulièrement ledit site.

DEUXIÈME PARTIE : CAHIER DES CHARGES

DESCRIPTION DES INFRASTRUCTURES CONCERNÉES PAR LES OPÉRATIONS DE DÉSINSECTISATION, DÉRATISATION, DÉSINFECTION ET DÉREPTILISATION AINSI QUE DES RÈGLES ET MODALITÉS D'EXÉCUTION ET CONTRÔLE DES PRESTATIONS

Le présent cahier des charges a pour objet de préciser :

- la description des infrastructures à traiter par le prestataire ;
- la nature et la périodicité des prestations à fournir ;
- les horaires d'exécution des prestations ;
- les obligations de résultats ;
- la liste et les quantités minimum de produits nécessaires aux traitements ;
- la décomposition des honoraires annuels du prestataire.

I - DESCRIPTION DES LOCAUX CONCERNES

Le prestataire doit procéder à la désinsectisation, désinfection, dératisation et déreptilisation des locaux du Siège, des trois résidences de fonction et du Centre aéré de la BCEAO décrits ci-après :

1. 1 . SIEGE (Lot 1)

1. 1. 1. IMMEUBLE TOUR, IMMEUBLE COFEB, SALLE DE CONFÉRENCE, INFIRMERIE, GUÉRITES ET POSTES DE GARDE SIEGE

1. 1. 1. 1 IMMEUBLE TOUR

L'immeuble Tour du Siège de la BCEAO comprend :

- un (1) sous-sol ;
- un (1) rez-de-chaussée ;
- deux (2) mezzanines ;
- dix-neuf (19) niveaux supérieurs.

En moyenne, les superficies globales à entretenir, communiquées à titre indicatif, sont réparties comme ci-dessous :

- circulations en marbre : 4.980 m² ;
-

-
- bureaux en marbre : 1.968 m² ;
 - revêtements en moquette : 123 m² ;
 - revêtements durs en carrelage : 8.892 m² ;
 - revêtements verticaux en marbre : 121,44 m².

Les principales caractéristiques de l'immeuble Tour sont :

Étages courants (du 1^{er} au 16^{ème})

Les niveaux courants, de même configuration, sont situés du 1^{er} au 16^{ème} étage de la Tour et comprennent :

- des locaux carrelés ou marbrés à usage de bureaux et de salle de réunion ;
- une (1) circulation (couloirs) avec un revêtement en marbre ;
- deux (2) locaux d'archives carrelés ;
- deux (2) blocs sanitaires (toilettes Hommes) carrelés ;
- deux (2) blocs sanitaires (toilettes Dames) carrelés ;
- une (1) toilette intégrée au bureau (côté balcon du 1^{er} au 15^{ème}) ;
- deux (2) sas, un (1) escalier intérieur et un (1) escalier extérieur carrelés ;
- une (1) loge pour huissiers marbrée ;
- un (1) balcon carrelé ;
- un (1) local technique carrelé.

Niveaux spécifiques (Sous-sol – Rez-de-chaussée – Mezzanines – 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} étages)

Ces niveaux abritent :

Au sous-sol :

- des parkings ;
- une (1) circulation (couloirs) carrelée avec un revêtement en gré cérame ;
- un (1) local d'archives carrelé ;
- des locaux de rangement (de l'ex-imprimerie) carrelés ;
- des locaux de l'informatique en faux plancher bois ;
- des locaux de stockage carrelés ;
- deux (2) blocs de sanitaires (toilettes) ;
- deux (2) sas, un (1) escalier intérieur et un (1) escalier extérieur carrelés ;
- une (1) loge pour huissiers carrelée ;
- des locaux techniques en chape peinte.

Au rez-de-chaussée :

- un (1) Hall avec un revêtement en marbre ;
-

-
- une (1) circulation (couloirs) avec un revêtement en marbre ;
 - un (1) local d'archives carrelé ;
 - un (1) bloc de sanitaires (toilettes) carrelé ;
 - deux (2) sas marbrés ;
 - un (1) escalier intérieur et un (1) escalier extérieur carrelés ;
 - une (2) loge pour huissiers marbré ;
 - un (1) local technique marbré ;
 - un (1) local abritant l'implant.

A la grande mezzanine :

- des locaux à usage de bureaux marbrés et carrelés ;
- une (1) circulation (couloirs) avec un revêtement en marbre ;
- un (1) local d'archives carrelé ;
- un (1) bloc de sanitaires (toilettes) carrelé ;
- une (1) toilette intégrée à un local carrelé ;
- deux (2) sas marbrés ;
- un (1) escalier intérieur et un (1) escalier extérieur carrelés ;
- une (1) loge pour huissiers marbrée ;
- un (1) balcon carrelé ;
- trois (3) locaux techniques carrelés ;
- des halls ascenseurs marbrés aux murs
- une (1) salle de réunion marbrée.

Petite Mezzanine :

- des locaux à usage de bureaux carrelés.

Aux 17^{ème}, 18^{ème} et 19^{ème} étages :

- des locaux à usage de bureaux marbrés ;
 - une (1) salle de réunion moquettée (18^{ème}) ;
 - une salle de réunion marbré au 17^{ème} étage ;
 - une (1) circulation (couloirs) avec un revêtement en marbre ;
 - des tapis au niveau des circulations (17^{ème} et 18^{ème}) ;
 - un (1) local d'archives carrelé (17^{ème}) ;
 - quatre (4) blocs sanitaires (toilettes) carrelés (17^{ème}, 18^{ème} et 19^{ème} étages) ;
 - onze (11) toilettes intégrées aux bureaux carrelés (17^{ème}, 18^{ème} et 19^{ème} étages) ;
-

-
- deux (2) sas marbrés ;
 - un (1) escalier intérieur et un (1) escalier extérieur pour chaque niveau carrelés ;
 - trois (3) loges pour huisseries marbrées (17^{ème}, 18^{ème} et 19^{ème} étages) ;
 - un (1) balcon pour chaque niveau carrelé ;
 - un (1) local technique pour chaque niveau carrelé ;
 - une (1) salle des banquets marbrée (19^{ème}) ;
 - un (1) restaurant et une (1) cuisine marbrés (18^{ème}) ;
 - un (1) escalier en bois avec des marches revêtues de moquette entre les 17^{ème}, 18^{ème} et 19^{ème} étages.

1.1.1.2 IMMEUBLE COFEB ET ALENTOURS

1.1.1.2.1. IMMEUBLE COFEB

L'immeuble COFEB comprend :

- un (1) sous-sol ;
- un (1) rez-de-chaussée ;
- quatre (4) niveaux supérieurs.

En moyenne, les superficies globales à entretenir, communiquées à titre indicatif, sont réparties comme ci-dessous :

- surface en marbre : 555,66 m² ;
- surface des revêtements en moquette : 714,99 m² ;
- surface des revêtements en carrelage : 6.262,81 m².

Les principales caractéristiques de l'immeuble COFEB sont :

Sous-sol

Sa superficie, recouverte de revêtements durs, est d'environ de 1.627,66 m². Il comporte :

- quatre (4) locaux techniques (local plomberie, local de transformation d'énergie électrique, local groupe électrogène et un local de climatisation) ;
 - une (1) salle de lecture ;
 - deux (2) locaux pour les équipes techniques de maintenance ;
 - deux (2) blocs sanitaires ;
 - deux (2) locaux d'archivage ;
 - trois (3) magasins ;
 - une (1) salle de sport ;
 - une (1) zone de conservation de condiments ;
 - deux (2) portes palières d'ascenseurs ;
 - deux (2) cabines d'ascenseurs ;
-

-
- des aires de circulations ;
 - six (6) cages d'escaliers ;
 - des cours anglaises.

Rez de chaussée

Sa superficie, recouverte de revêtements durs, est d'environ de 1.517,34 m². Il comporte :

- un (1) hall ;
- une (1) cuisine et ses locaux annexes (2 locaux de préparation, un bureau, une laverie, etc.) ;
- deux (2) restaurants ;
- un (1) patio ;
- une (1) bibliothèque documentaire ;
- un (1) cyber café ;
- un (1) bureau ;
- deux (2) portes palières d'ascenseurs ;
- six (6) cages d'escaliers ;
- des aires de circulation.

1^{er} étage :

Sa superficie, recouverte de revêtements durs et de moquette, est de 1.047,95 m². Il comporte :

- un (1) hall ;
- quatre (4) amphithéâtres ;
- un (1) salon de stagiaires ;
- dix-huit (18) bureaux ;
- trois (3) blocs sanitaires ;
- deux (2) portes palières d'ascenseurs ;
- deux (2) salles d'attente ;
- deux (2) locaux techniques ;
- trois (3) cages d'escaliers ;
- des aires de circulation.

2^{ème} étage :

Sa superficie, recouverte de revêtements durs et de moquette, est environ de 1.186,43 m². Il comporte :

- un (1) hall ;
 - un (1) laboratoire de langue ;
-

-
- cinq (5) salles de cours ;
 - quinze (15) bureaux ;
 - trois (3) blocs sanitaires ;
 - trois (3) salles d'attente ;
 - deux (2) locaux techniques ;
 - trois (3) cages d'escalier ;
 - deux (2) portes palières d'ascenseurs ;
 - des aires de circulation.

3^{ème} étage :

Sa superficie, recouverte de revêtements durs et de moquette, est environ de 1.129,54 m². Il comporte :

- un (1) hall
- une (1) salle informatique ;
- un (1) studio TV ;
- une (1) salle de reprographie ;
- un (1) salon d'enseignants ;
- trois (3) salles de cours ;
- vingt quatre (24) bureaux ;
- trois (3) blocs sanitaires ;
- deux (2) salles d'attente ;
- deux (2) locaux techniques ;
- deux (2) portes palières d'ascenseurs ;
- trois (3) cages d'escalier ;
- des aires de circulation.

4^{ème} étage :

Sa superficie, recouverte de revêtements durs et de moquette, est environ de 1.024,54 m². Il comporte :

- un (1) hall ;
 - une (1) salle de réunion ;
 - dix huit (18) bureaux ;
 - deux (2) blocs sanitaires ;
 - deux (2) salles d'attente ;
 - deux (2) locaux techniques ;
 - deux (2) terrasses techniques ;
-

-
- deux (2) portes palières d'ascenseurs ;
 - trois (3) cages d'escalier ;
 - des aires de circulation.

1. 1.1.2.2. Alentours du COFEB

Les alentours de l'immeuble COFEB sont composés :

- du parking D ;
- d'une cour anglaise ;
- des voies de circulations carrelées ou bitumées ;
- des terrasses carrelées de marbre ;
- d'un patio ;
- d'un mur de clôture.

1.1.1.3. SALLE DE CONFÉRENCE ET ALENTOURS

1.1.1.3.1. SALLE DE CONFÉRENCE

La salle de conférence est un bâtiment composé :

- d'un sous-sol technique ;
- d'un rez-de-chaussée ;
- d'un étage.

En moyenne, les superficies globales à entretenir, communiquées à titre indicatif, sont réparties comme ci-dessous :

- surface en marbre : 237 m² ;
- surface en moquette : 220 m² ;
- surface carrelée : 75 m².

Les principales caractéristiques de la salle de conférence sont :

Rez-de-chaussée

Le rez-de-chaussée constitué d'un sol en marbre, en moquette et en carreau est composé de :

- une (1) salle de réunion de 300 places assises ;
- deux (2) salles de réunion ;
- deux (2) bureaux ;
- un (1) magasin ;
- un (1) cafétéria ;
- trois (3) blocs sanitaires.

Étage

L'étage dont le sol est recouvert de moquette est constitué de :

-
- trois (3) locaux techniques servant de régie ;
 - des équipements de communication ;
 - un (1) bloc sanitaire.

Sous-sol

Le sous-sol équipé d'installations techniques n'est pas concerné par les interventions de prestataire.

Locaux annexes

Les locaux de la salle de conférence sont équipés de :

- un (1) comptoir en bois ;
- mobiliers et matériels ;
- de tapis ;
- des tableaux ;
- d'œuvre d'art ;
- des unités intérieures de climatisation ;
- de luminaires.

1. 1.1.3. 2. ALENTOURS DE LA SALLE DE CONFÉRENCE

Les alentours de la salle de conférence sont constitués du parking E et d'espaces goudronnés et sont équipés de projecteurs d'éclairage de façades et de luminaires.

1.1.1.4. INFIRMERIE, ALENTOURS ET LOCAUX ANNEXES

1. 1.1.4.1. INFIRMERIE

L'infirmerie est abritée par un bâtiment à niveau unique. Il est composé de :

- deux (2) bureaux ;
- une (1) salle de soins ;
- deux (2) salles de repos ;
- deux (2) halls ;
- une (1) salle de contrôle ;
- un (1) local poubelle ;
- trois (3) blocs sanitaires ;
- un (1) garage.

En moyenne, les superficies globales à entretenir, communiquées à titre indicatif, sont réparties comme ci-dessous :

- surface carrelée : 321,29 m² ;
 - surface en ciment : 181,55 m².
-

Les locaux de l'infirmierie sont équipés :

- de mobiliers et matériels ;
- des tableaux d'art ;
- des unités intérieures de climatisation ;
- de luminaires ;
- des équipements de sanitaires.

1.1.1.4.2. ALENTOURS DE L'INFIRMERIE

Les alentours de l'infirmierie sont constitués du parking F et d'espace goudronné et sont équipés de projecteurs d'éclairage de façades et de luminaires.

1.1.1.4.3. LOCAUX ANNEXES (POSTES DE GARDE DES ENTRÉES DES POMPIERS)

Les locaux annexes à l'infirmierie du Siège de la BCEAO sont constitués des deux postes de garde des entrées des pompiers.

Les locaux annexes comprennent :

Entrée principale du côté de l'avenue FADIGA :

- hall d'entrée marbré ;
- locaux des gardiens marbrés ;
- deux (2) blocs sanitaires (toilettes) carrelés ;
- local courrier marbré ;
- salle d'attente marbrée ;
- alentours bitumés ;
- grille de clôture, portes métalliques et barrières de la zone entrée.

Deux entrées secondaires du côté de la rue de la Rade (entrées pompiers) :

- sol carrelé ;
- toilettes.

Un poste de garde (GMI) placé en face de l'hôtel NOVOTEL :

- sol carrelé ;
- toilettes.

1.1.1.4.4. EXTÉRIEUR DES IMMEUBLES

Il s'agit des aires extérieures suivantes :

- alentours de l'immeuble Tour, des locaux annexes et des guérites d'entrée ;
 - voirie intérieure ;
 - parking d'honneur et parkings A, B et C ;
 - trottoirs extérieurs revêtus (Avenue Abdoulaye FADIGA, NOVOTEL, Corniche) ;
 - trottoirs extérieurs revêtus de la rue de la RADE situés entre les deux guérites ;
-

-
- rue reliant la corniche à l'avenue Abdoulaye FADIGA (située entre NOVOTEL et BCEAO) ;
 - espace situé derrière le mur de clôture en face de la corniche.

1.1.1.4.5. MUR DE CLÔTURE

Le mur de clôture comporte un revêtement en carrelage et marbre du côté de la façade extérieure (Avenue Abdoulaye FADIGA, NOVOTEL, Corniche).

1.1.2. BÂTIMENT R+12, BÂTIMENT R+2, ALENTOURS ET LOCAUX ANNEXES

Le bâtiment R+12 et ses alentours sont constitués :

- de l'immeuble R+12 ;
- des trois (3) postes de garde des entrées SHELL, de la rue LEBON et de l'angle de la rue LEBON et de la rue de la RADE ;
- des aires de circulation ;
- des parkings G, K et L ;
- des murs de clôture longeant les rues LEBON et de la RADE.
- des trottoirs extérieurs de l'avenue Abdoulaye FADIGA, de la rue LEBON et de la rue de la RADE.

1.1.2.1. IMMEUBLE R+12

L'immeuble R+12 comprend :

- un (1) sous-sol ;
- un (1) rez-de-chaussée ;
- douze (12) étages.

En moyenne, les superficies globales à entretenir, communiquées à titre indicatif, sont réparties comme ci-dessous :

- surface en marbre : 3.108 m² ;
- surface des revêtements durs en carrelage : 9.557 m².

Les principales caractéristiques de cet immeuble sont :

Rez-de-chaussée :

Sa superficie recouverte de revêtements durs est de 2 830 m². Il comprend :

- deux (2) sanitaires ;
 - deux (2) vestiaires ;
 - une (1) salle de stockage de papier ;
 - un (1) local débarras et fontaine ;
 - un (1) hall de réception, une salle des machines ;
 - deux (2) bureaux ;
 - un (1) sas, des locaux techniques ;
 - une (1) salle de stockage des imprimés ;
-

-
- un (1) local de maintenance ;
 - deux (2) locaux des groupes électrogènes ;
 - une (2) cour anglaise ;
 - trois (3) escaliers.

1^{er} étage :

Sa superficie recouverte de revêtements durs est de 1 618 m². Il comprend :

- des parkings couverts;
- sept (7) locaux techniques ;
- deux (2) locaux archives ;
- une (1) salle de reliure ;
- quatre (4) bureaux ;
- un (1) local de rangement ;
- un (1) magasin ;
- un (1) hall ;
- une (1) cour anglaise ;
- une (1) rampe ;
- un (1) sas ;
- trois (3) escaliers ;
- deux (2) sanitaires.

2^{ème} étage :

Sa superficie recouverte de revêtements durs est de 471 m². Il comprend :

- cinq (5) locaux techniques ;
 - six (6) bureaux ;
 - deux (2) locaux archives ;
 - trois (3) sanitaires ;
 - un (1) hall ;
 - trois (3) locaux de rangement ;
 - un (1) sas ;
 - des parkings ;
 - une (1) cour anglaise ;
 - un (1) parvis ;
 - une (1) rampe ;
 - trois (3) escaliers ;
 - une (1) galerie ;
 - un (1) appareteur.
 -
-

3^{ème} étage :

Sa superficie recouverte de revêtements durs est de 590,75 m². Il comprend :

- huit (8) bureaux ;
- trois (3) toilettes ;
- deux (2) locaux techniques ;
- un (1) sas ;
- une (1) terrasse ;
- un (1) dégagement ;
- trois (3) escaliers.

4^{ème} étage :

Sa superficie recouverte de revêtements durs est de 674,84 m². Il comprend :

- douze (12) bureaux ;
- trois (3) toilettes ;
- deux (2) locaux techniques ;
- un (1) sas ;
- un (1) dégagement ;
- trois (3) escaliers.

5^{ème} étage :

Sa superficie recouverte de revêtements durs est de 782,37 m². Il comprend :

- onze (11) bureaux ;
- trois (3) toilettes ;
- deux (2) locaux techniques ;
- un (1) local de rangement ;
- un (1) sas ;
- trois (3) escaliers ;
- un (1) dégagement.

6^{ème} étage :

Sa superficie recouverte de revêtements durs est de 959,03 m². Il comprend :

- une (1) salle de réunion ;
 - sept (7) bureaux ;
 - une (1) bibliothèque ;
 - une (1) salle de travail ;
 - une (1) salle informatique ;
 - un (1) local des prestataires ;
 - un (1) local des imprimés ;
 - une (1) salle de formation ;
 - un (1) local archives ;
-

-
- trois (3) toilettes ;
 - des locaux techniques ;
 - un (1) sas ;
 - trois (3) escaliers ;
 - un (1) dégagement.

7^{ème} étage :

Sa superficie recouverte de revêtements durs est de 765,43 m². Il comprend :

- quinze (15) bureaux ;
- deux (2) locaux techniques ;
- deux (2) locaux de rangement ;
- trois (3) toilettes ;
- un (1) sas ;
- trois (3) escaliers ;
- un (1) dégagement.

8^{ème} étage :

Sa superficie recouverte de revêtements durs est de 865,18 m². Il comprend :

- dix (18) bureaux ;
- deux (2) locaux techniques ;
- trois (3) toilettes ;
- un (1) sas ;
- trois (3) escaliers ;
- un (1) dégagement.

9^{ème} étage :

Sa superficie recouverte en marbre est de 868,93 m². Il comprend :

- quatorze (14) bureaux ;
- une (1) salle de réunion ;
- un (1) local archives ;
- une (1) salle d'attente ;
- trois (3) locaux techniques ;
- un (1) sas ;
- quatre (4) toilettes ;
- trois (3) escaliers ;
- un (1) dégagement.

10^{ème} étage :

Sa superficie recouverte de marbre est de 800,33 m². Il comprend :

- neuf (9) bureaux ;
 - deux (2) salles d'attente ;
 - une (1) salle de réunion ;
-

-
- cinq (5) toilettes ;
 - deux (2) locaux techniques ;
 - un (1) local archives ;
 - un (1) local de rangement ;
 - un (1) local de réserve ;
 - un (1) sas ;
 - un (1) dégagement ;
 - trois (3) escaliers.

11^{ème} étage :

Sa superficie recouverte de marbre est de 805,67 m². Il comprend :

- douze (12) bureaux ;
- un (1) salon ;
- quatre (4) salles d'attente ;
- deux (2) salles de réunion ;
- deux (2) locaux archives ;
- trois (3) locaux techniques ;
- trois (3) toilettes ;
- une (1) tisanerie ;
- un (1) dégagement ;
- un (1) sas ;
- deux (2) escaliers ;
- deux (2) halls.

12^{ème} étage :

Sa superficie recouverte de marbre est de 636,74 m². Il comprend :

- un (1) local de pause café ;
- deux (2) sanitaires ;
- des déambulateurs ;
- un (1) bureau ;
- un (1) salle de sonorisation ;
- une (1) salle de régies ;
- un (1) salon privé ;
- une (1) salle de conférence ;
- une (1) salle de réserve ;
- un (1) local d'entretien.

1.1.2.2. GUÉRITES D'ENTRÉE

Les locaux d'entrée, appelés guérites d'entrée ont un sol recouvert de revêtements durs en carrelage et sont constitués comme suit :

Entrée du côté de l'avenue Fadiga en face de la station Shell :

- un (1) local des gardiens ;
- un (1) bloc sanitaire (toilettes).

Entrée du côté du croisement de la rue LEBON et de la rue de la RADE :

- un local des gardiens.

1.1.2.3. EXTÉRIEUR DES IMMEUBLES

Il s'agit des aires extérieures suivantes :

- alentours du bâtiment R+12, des locaux annexes et des guérites d'entrée, des gardes-corps en aluminium, des lames luxalons placées autour de la zone d'énergie du Siège, les locaux techniques, les résilles en aluminium, etc.) ;
- voirie intérieure ;
- rampe menant les parkings du bâtiment R+12 ;
- parkings G, K et L ;
- les escaliers circulaires reliant les parkings A à la cour du bâtiment R+12 ;
- les escaliers reliant la cour du bâtiment R+12 et les parkings H ;
- trottoirs extérieurs revêtus longeant les rues de la RADE et LEBON.

1.1.2.4. BÂTIMENT R+2 ET ALENTOURS**1.1.2.4.1. BÂTIMENT R+2**

Le bâtiment R+2 comprend :

- un (1) rez-de-chaussée de 610 m² de surface ;
- deux (2) étages de 683 m² de superficie chacun ;
- des combles.

Les principales caractéristiques de ce bâtiment sont :

Rez-de-chaussée

Sa superficie recouverte de revêtements durs est de 610 m². Il abrite les machines d'imprimerie et comprend :

- un (1) hall de réception ;
- des sanitaires ;
- deux (2) bureaux cloisonnés en vitre ;
- une (1) salle des machines ;
- un (1) local technique ;
- des escaliers menant au 1^{er} étage.

Le rez-de-chaussée a un revêtement mural en vitre.

1^{er} étage ou service de l'imprimerie

Sa superficie recouverte de revêtements durs est de 683 m². Il comprend :

- deux (2) locaux techniques ;
 - des bureaux ;
-

-
- une (1) salle de reliure ;
 - un (1) local de pré-marquage ;
 - un (1) local pour les copieurs ;
 - trois (3) locaux de pré-presses (PAO + montage) ;
 - un (1) magasin ;
 - un (1) hall ;
 - trois (3) balcons ;
 - des escaliers ;
 - des sanitaires.

Le Service de l'imprimerie contient des cloisons vitrées.

2^{ème} étage ou musée de monnaie

Sa superficie recouverte de revêtements durs est de 683 m². Il abrite le musée de la monnaie et comprend :

- deux (2) locaux techniques ;
- des sanitaires ;
- un (1) hall ;
- trois (3) balcons ;
- deux (2) petites terrasses ;
- des escaliers ;

Le musée de la monnaie a un revêtement mural essentiellement en bois.

Comble

Sa superficie recouverte de revêtements durs est de 683 m². Il comprend :

- une (1) terrasse technique ;
- une (1) salle de sport ;
- une (1) terrasse technique ;
- des escaliers.

1.1.2.4.2. EXTÉRIEUR DU BÂTIMENT R+2

Il s'agit des aires extérieures suivantes :

- voirie intérieure ;
- parking H.

1.2 RÉSIDENCES DE FONCTION (Lot 2)

1.2.1. RESIDENCE DU CAP MANUEL

La résidence de fonction de la BCEAO du Cap Manuel comprend :

- un (1) bâtiment principal composé d'une cave, d'un rez-de-chaussée et d'un étage ;
 - un (1) appartement de passage composé d'un seul niveau ;
-

-
- des locaux annexes ;
 - des postes de gardes ;
 - des guérites ;
 - des locaux techniques ;
 - une (1) cour intérieure ;
 - une (1) cour extérieure.

1.2.2. RÉSIDENCE DE FANN

La résidence de fonction de la BCEAO de Fann est un bâtiment composé de :

- un (1) sous-sol ;
- un (1) rez-de-chaussée ;
- un (1) étage ;
- une (1) cour intérieure ;
- une (1) cour extérieure.

1.2.3. RÉSIDENCE DE L'AVENUE PASTEUR

La résidence de fonction de la BCEAO de l'avenue Pasteur est un bâtiment composé de :

- un (1) rez-de-chaussée ;
- un (1) étage ;
- une (1) toiture terrasse accessible au 2ème étage ;
- une (1) cour intérieure ;
- une (1) cour extérieure.

1.3. ESPACES DE SPORT ET DE LOISIRS DU CENTRE AÉRÉ (Lot 3)

Les espaces de sport et de loisirs du centre aéré comprennent :

Au niveau de la salle de gymnastique

- une (1) salle des machines ;
- un (1) SAS ;
- deux (2) vestiaires avec chacun son bloc sanitaire ;
- deux (2) magasins.

Au niveau du salon d'honneur

- un (1) salon ;
- un (1) débarras ;
- un (1) bloc sanitaire.

Au niveau de la cuisine africaine

- deux (2) salles de cuisine ;
- un (1) magasin ;
- un (1) SAS.

Au niveau de la salle polyvalente

- une (1) salle de spectacles ;
-

-
- deux (2) blocs de vestiaires ;
 - un (1) sas ;
 - une (1) réserve ;
 - deux (2) blocs sanitaires ;
 - une (1) régie cinématographique ;
 - une (1) cage d'escaliers.

Au niveau des terrains

- deux (2) terrains de basket et handball ;
- un (1) terrain de volley-ball ;
- deux (2) terrains de tennis.

Au niveau des postes de sécurité

- poste de sécurité (guérite d'entrée principale et toilettes attenantes) ;
- poste de sécurité (guérite face cité BCEAO et toilettes attenantes).

Au niveau des locaux annexes

- un (1) bureau avec ses toilettes intérieures ;
- un (1) bar et des vestiaires et toilettes attenantes ;
- une (1) case de cérémonie ;
- deux (2) blocs vestiaires pour la piscine avec leurs toilettes (hommes et dames) ;
- deux (2) magasins et (1) bloc sanitaire situé côté du terrain de football ;
- toute la cour intérieure (y compris la plage de la piscine).

Au niveau de la cour intérieure

- ensemble de la cour intérieure en dehors de la zone du terrain de football ;
- sols recouvert de sable, de carreaux, de ciment, de bitume ou de dalles ;
- mur de clôture ;
- clôture grillagée.

Alentours extérieures

- mur de clôture ;
- voirie entourant le centre ;
- trottoirs entourant le centre ;
- les panneaux signalétiques ;
- portails et portillons d'entrée au centre ;
- deux (2) parkings extérieurs situés à l'entrée principale et du côté des cimetières.

ZONE HÉBERGEMENT DU CENTRE AÉRÉ

La zone d'hébergement du centre aéré comprend :

Au niveau du réceptif hôtelier

- seize (16) chambres et deux (2) suites avec chacune un bloc sanitaire et un balcon ;
- une (1) salle commune et ses deux blocs sanitaires ;
- deux (2) lingeries ;
- trois (3) cages d'escaliers ;
- une (1) circulation ;
- une (1) salle d'accueil avec son bloc sanitaire ;
- un (1) bureau ;
- un (1) magasin.

Au niveau du restaurant

- une (1) salle à manger ;
- un (1) lave-main ;
- un (1) bar ;
- un (1) débarras ;
- un (1) bloc sanitaire.

Au niveau de la cuisine moderne

- une (1) salle de cuisine ;
- une (1) réserve ;
- deux (2) circulations horizontales ;
- un (1) bureau ;
- un (1) local technique ;
- deux (2) magasins.

2.1- NATURE ET PÉRIODICITÉ DES PRESTATIONS À FOURNIR

Les prestations attendues du prestataire sont :

- tous les quatre (4) mois pour les locaux du Siège et du Centre aéré ;
- tous les trois (3) mois pour les résidences de fonction.

2.2 - HORAIRES D'EXÉCUTION DES PRESTATIONS

Les équipes du prestataire sont organisées de façon à intervenir en accord avec les agents du Service chargé de la maintenance.

2.3 - OBLIGATION DE RÉSULTAT

Dans le cadre de l'exécution du contrat, le prestataire est tenu d'obtenir au minimum le résultat suivant :

- les produits utilisés pour chaque traitement doivent être efficaces pour une durée minimum de quatre (4) mois ;
- les produits utilisés doivent être biologiques et non toxiques.

2.4 - LISTE DE MATÉRIEL MINIMUM NÉCESSAIRE À L'EXÉCUTION DES PRESTATIONS

Les soumissionnaires devront présenter la liste du matériel à utiliser pour la bonne réussite des opérations de désinsectisation, de dératisation et de désinfection.

3 – DÉCOMPOSITION DES HONORAIRES ANNUELS DU PRESTATAIRE

Lots	Locaux	Nombre de traitement	Coûts unitaires (FCFA)	Montants totaux annuels HT /HDD (FCFA)
1	Immeuble Tour, locaux annexes et alentours	3		
	Immeuble COFEB, locaux annexes et alentours	3		
	Salle de conférence, locaux annexes et alentours	3		
	Infirmierie, locaux annexes et alentours	3		
	Bâtiment R+12, locaux annexes et alentours	3		
	Bâtiment R+2, locaux annexes et alentours	3		
2	Résidence de Cap Manuel	4		
	Résidence de Fann	4		
	Résidence de l'avenue Pasteur	4		
3	Centre aéré et parkings alentours	3		
Montants totaux généraux HT/HDD (FCFA)				

4 – ECHÉANCIER DU RÈGLEMENT DU COÛT DES PRESTATIONS

Lots	Locaux	Montant HT/HDD (FCFA)			
		Période 1 (janvier à avril)	Période 2 (mai à août)	Période 3 (septembre à décembre)	Total
1	Immeuble Tour, locaux annexes et alentours				
	Immeuble COFEB, locaux annexes et alentours				
	Salle de conférence, locaux annexes et alentours				
	Infirmierie, locaux annexes et alentours				

Lots	Locaux	Montant HT/HDD (FCFA)			
		Période 1 (janvier à avril)	Période 2 (mai à août)	Période 3 (septembre à décembre)	Total
	Bâtiment R+12, locaux annexes et alentours				
	Bâtiment R+2, locaux annexes et alentours				
3	Centre aéré et parkings alentours				
Montants totaux généraux HT/HDD (FCFA)					

Lots	Locaux	Montant HT/HDD (FCFA)				Total
		Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	
2	Résidence du Cap Manuel					
	Résidence de Fann					
	Résidence de l'avenue Pasteur					
	Montants totaux généraux HT/HDD (FCFA)					

ANNEXE 1 : Formulaire de soumission

(indiquer le lieu et la date)

A l' attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS

Objet : Sélection d'un prestataire chargé de la désinsectisation, dératisation, désinfection et déreptilisation du Siège de la BCEAO, de ses trois résidences de fonction et de son Centre aéré à Dakar

Nous, soussignés.....soumettons par la présente, une offre de prix pour sélection d'un prestataire chargé de la désinsectisation, dératisation, désinfection et déreptilisation du Siège de la BCEAO, de ses trois résidences de fonction et de son Centre aéré à Dakar, pour un montant total de.....FCFA HT/HD ou.....euro réparti comme suit (*préciser le (s) lot (s)*) :

La durée de validité de notre soumission est de cent vingt (120) jours pour compter du (*indiquer la date*).

Nous déclarons, par la présente, que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si notre proposition est retenue, à commencer la prestation au plus tard à la date convenue lors des négociations

Signataire mandaté

Nom et titre du signataire
